



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2648
28 janvier 1986

FRANCAIS

JAN 29 1986

JAN 30 1986

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DEUX MILLE
SIX CENT QUARANTE-HUITIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 28 janvier 1986, à 15 h 30

Président : M. LI Luye

(Chine)

Membres : Australie

M. WOOLCOTT

Bulgarie

M. TSVETKOV

Congo

M. ADOUKI

Danemark

M. BIERRING

Emirats arabes unis

M. AL-SHAALI

Etats-Unis d'Amérique

Mme BYRNE

France

M. de KEMOULARIA

Ghana

M. GBEHO

Madagascar

M. RABETAFIKA

Royaume-Uni de Grande-Bretagne

Sir John THOMSON

et d'Irlande du Nord

M. KASEMSRI

Thaïlande

M. ALLEYNE

Trinité-et-Tobago

Union des Républiques

M. SAFRONCHUK

socialistes soviétiques

M. PABON

Venezuela

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 16 h 35.

EXPRESSIONS DE CONDOLEANCES

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : Nous venons d'apprendre la tragique explosion survenue ce matin lors du lancement de la navette spatiale "Challenger" des Etats-Unis. Nous sommes attristés par cette lourde perte qui affecte les efforts réalisés dans le domaine spatial par les Etats-Unis. En tant que Président du Conseil de sécurité, en mon nom personnel ainsi qu'au nom des membres du Conseil de sécurité, j'exprime, par l'intermédiaire de la délégation des Etats-Unis, nos sincères condoléances au Gouvernement des Etats-Unis à l'occasion de la mort de l'équipage de la navette spatiale et notre profonde sympathie aux familles endeuillées.

M. SAFRONCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Qu'il me soit permis, monsieur le Président, au nom de la délégation soviétique de présenter par votre intermédiaire nos profondes condoléances à la délégation des Etats-Unis d'Amérique à l'occasion de l'accident tragique qui s'est produit ce matin à bord de la navette spatiale "Challenger". Nous prions la délégation américaine de bien vouloir transmettre nos condoléances et notre sympathie aux parents et aux proches des victimes.

En tant que représentant d'un pays qui a ouvert la voie à l'espace et qui a réalisé un vaste programme de conquête de l'espace à des fins pacifiques, nous savons plus que quiconque les difficultés et les problèmes qui se posent dans ce domaine et nous comprenons les sentiments qu'éprouve le peuple américain.

M. de KEMOULARIA (France) : Je vous remercie, monsieur le Président, d'avoir exprimé les sentiments de tous les membres du Conseil de sécurité.

Lorsque nous avons appris cet accident tragique mon pays, la France, puissance spatiale, a également été très ému. Le Gouvernement comme le peuple français ont appris cette nouvelle avec une grande émotion d'après les informations qui m'ont été communiquées.

J'exprime directement à la délégation américaine cette profonde émotion, et du Gouvernement et du peuple français.

Mme BYRNE (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais dire combien mon gouvernement et le peuple américain apprécient les condoléances présentées par le Président et les autres membres du Conseil de sécurité.

Nous sommes nous-mêmes stupéfaits et horrifiés par cet accident tragique et totalement inexplicable.

Je transmettrai les sentiments du Conseil à mon gouvernement à Washington ainsi qu'au peuple des Etats-Unis et aux familles de ceux qui ont péri dans cette catastrophe.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPES

- a) LETTRE DATEE DU 16 JANVIER 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU MAROC AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/17740)
- b) LETTRE DATEE DU 16 JANVIER 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DES EMIRATS ARABES UNIS AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/17741)

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : Conformément aux décisions prises lors des séances précédentes consacrées à l'examen de cette question, j'invite le représentant du Maroc à prendre place à la table du Conseil; j'invite le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants de l'Afghanistan, de l'Algérie, du Bangladesh, du Brunéi Darussalam, de l'Egypte, de la Guinée, de l'Inde, de l'Indonésie, d'Israël, de la République islamique d'Iran, de la Jordanie, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Malaisie, de la Mauritanie, du Pakistan, du Qatar,

Le Président

de l'Arabie saoudite, du Soudan, de la République arabe syrienne, de la Tunisie, de la Turquie et du Yémen à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Alaoui (Maroc) prend place à la table du Conseil; M. Kaddoumi (Organisation de libération de la Palestine) prend place à la table du Conseil; M. Zarif (Afghanistan), M. Djoudi (Algérie), M. Chowdhury (Bangladesh), M. Haji Omar (Brunéi Darussalam), M. Shaker (Egypte), M. Camara (Guinée), Mme Kunadi (Inde), M. Wiryono (Indonésie), M. Netanyahu (Israël), M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran), M. Kasrawi (Jordanie), M. Azzarouk (Jamahiriya arabe libyenne), M. Zain Azraai (Malaisie), M. Ould Boye (Mauritanie), M. Shah Nawaz (Pakistan), M. Al-Kawari (Qatar), M. Shihabi (Arabie saoudite), M. Birido (Soudan), M. El-Fattal (République arabe syrienne), M. Bouziri (Tunisie), M. Turkmen (Turquie) et M. Basendwah (Yémen) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des lettres des représentants de Cuba, de l'Iraq et du Nicaragua, dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Oramas Oliva (Cuba), M. Kittani (Iraq) et M. Chamorro Mora (Nicaragua) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document suivant : lettre datée du 27 janvier 1986, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies (document S/17765).

Le premier orateur est le représentant d'Israël. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. NETANYAHU (Israël) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord, au nom du peuple et du Gouvernement d'Israël, dire à l'ambassadeur Byrne et à toute la Mission des Etats-Unis auprès des Nations Unies, la profonde tristesse que nous inspire la terrible tragédie qui s'est produite durant le vol de "Challenger". Devant les yeux du monde entier, sept hommes et femmes courageux, sept héros intrépides ont donné leur vie dans la recherche de nouvelles frontières à l'humanité. Nous présentons nos plus sincères condoléances au peuple et au Gouvernement des Etats-Unis, à la Mission des Etats-Unis et, surtout, aux familles en proie sans aucun doute à une immense douleur.

J'en viens maintenant à la question à l'ordre du jour du Conseil.

Tout débat sérieux, si passionné soit-il, doit reposer sur des faits. Il devrait toujours y avoir au moins une once de vérité à partir de laquelle l'on puisse développer une argumentation. Je dois admettre que je me suis trouvé dans une situation un peu curieuse : j'ai écouté ou lu quelque 22 discours singuliers dont la plupart - pour ne pas dire tous - contenaient un flot d'arguments qui ne reposaient sur aucun fait.

En fait, ces déclarations dans la mesure où elles font toutes allusion à des faits concrets survenus le 8 janvier sur le Mont du Temple, se contredisent les unes les autres sur les détails. Par exemple, la lettre jordanienne du 9 janvier parle de 20 membres de la Knesset alors que la lettre des Emirats arabes unis du 10 janvier parle de cinq membres. Autre exemple : certains représentants ont parlé de "Juifs entrant dans la mosquée musulmane" tandis que d'autres ont été considérablement plus vagues sur ce point.

Ce ne sont pas là les seules contradictions, inexactitudes ou déformations des faits relevées dans ce débat; il y en a bien d'autres. Certains orateurs, par exemple, ont entrepris de récrire jusqu'à l'histoire ancienne en prétendant - ce qui est complètement faux - que rien n'avait été construit sur le Mont du Temple depuis la conquête arabe. Ceux qui récrivent l'histoire avec tant de facilité pourraient trouver une preuve évidente du contraire dans les oeuvres de Ibn Al-Athir, historien arabe des années 1100. Du reste, il y a bien d'autres historiens arabes que l'on peut citer à sujet. Et puis, il y a eu l'affirmation absurde selon laquelle les Philistins - peuple de marins d'origine grecque établi sur les côtes d'Israël en 1200 av. J.-C. - seraient les ancêtres des Arabes

M. Netanyahu (Israël)

palestiniens, qui sont les descendants des Arabes ayant envahi le pays près de 2000 ans plus tard et des Arabes ayant émigré par la suite.

Je ne perdrai pas mon temps à corriger chacune de ces contre-vérités historiques. Je ne vois pas à quoi cela pourrait bien servir, alors que nous ne pouvons même pas obtenir qu'on relate correctement des faits survenus il y a quelques jours à peine.

Il est évident que si nous ne corrigeons pas cette version déformée des faits, qui transforment un incident mineur - comme certains s'y sont employés - en une "profanation violente à laquelle les fidèles ont résisté vaillamment", nous aurons là une nouvelle invention dans ce flot sans fin d'affabulations, art dans lequel certains ici sont passés maîtres. Je suis donc forcé de revenir au point de départ, à ma première déclaration dans le cadre de ce débat, soit aux faits concernant l'incident tel qu'il s'est produit.

M. Netanyahu (Israël)

Le 8 janvier 1986, des membres de la Commission des affaires intérieures de la Knesset ont effectué une visite du Mont du Temple. J'insiste à nouveau sur le fait qu'il s'agissait d'une visite de routine. Des visites semblables ont eu lieu l'année dernière et il y a deux ans. Comme de coutume, cette visite avait fait l'objet d'une coordination entre la Knesset et la direction du Waqf, autorités religieuses musulmanes qui gèrent les lieux saints islamiques, et les représentants du Waqf ont accompagné les membres de la Knesset lors de leur visite. Alors que le groupe se préparait à descendre dans l'un des sites historiques du Mont, connu sous le nom des Ecuries de Salomon, les représentants du Waqf se sont opposés à l'entrée du groupe en raison de la présence d'un photographe juif. Comme je l'ai déjà indiqué, ils ne se sont pas opposés à la présence du photographe du journal arabe Al-Fajr qui, lui, n'a pas été importuné.

C'est alors que quelqu'un s'est emparé du haut-parleur de la mosquée voisine d'Al-Aqsa, il s'agit d'un haut-parleur très puissant, et a commencé à diffuser des appels du genre "Al-Aqsa est en danger", "Les Juifs partent à l'assaut de notre mosquée sacrée", "Les Juifs envahissent le Mont du Temple", etc. A ces appels, des centaines de jeunes Arabes, armés de couteaux et de matraques ont commencé à encercler les visiteurs et ont lancé le slogan antisémite en arabe : "Massacrez les Juifs". Le petit contingent de police qui se trouvait là a eu du mal à contenir la foule avant que des renforts arrivent pour faire évacuer le groupe, dans un fourgon de police. La police a agi avec la plus grande modération et a empêché les effusions de sang et le déferlement de la violence. Il n'y a eu ni blessés ni dégâts.

A la suite de cet incident, une autre visite a fait l'objet d'une coordination avec le Waqf, le mardi suivant, 14 janvier. A cette occasion également, des dizaines de jeunes Arabes étaient présents lors de la visite. Cette fois, c'est la lecture de psaumes de la Bible par l'un des membres de la Knesset qui se trouve être un rabbin, qui a servi de prétexte aux perturbations. Une fois encore, le groupe n'a pu pénétrer dans les Ecuries de Salomon et a dû partir sous les menaces.

Voilà ce qui s'est passé en tout et pour tout. Pas de violence, pas de dégâts, et, certes, pas de profanation.

Depuis lors, le calme est complètement revenu sur le Mont du Temple. Des milliers de personnes l'ont visité les jours suivants - des milliers - y compris

M. Netanyahu (Israël)

des diplomates et des personnalités internationales bien connues qui tous ont pu attester du calme qui y régnait.

Je pose donc une simple question : Compte tenu de ce qui s'est réellement passé et du calme qui règne actuellement, pourquoi faire tout ce bruit? Je ne dis pas cela cyniquement, mais très sérieusement. De quoi se plaint-on? S'agit-il de l'indignation sélective provoquée par la présence d'un photographe, si manifestement mis sur la sellette? De la lecture des psaumes? Dehors, en plein air? Je pose ces questions, car j'aimerais en appeler aux personnes de bonne foi qui se trouvent autour de cette table, ainsi qu'à leur sens des proportions, à leur sens de l'équilibre, à leur sens de la vérité.

A titre d'exemple, cette prétendue "crise" est présentée au Conseil de sécurité la semaine même où la vieille ville d'Aden a été anéantie. Dans le Washington Post du 23 janvier, on lit : "Il ne reste pratiquement aucun bâtiment intact à Aden". Je mentionne cela, car ce qui n'a pas été mentionné, mais aurait dû l'être, c'est que plusieurs mosquées parmi les plus anciennes de la péninsule arabique ont été endommagées et certaines détruites. Etant donné que nos débats portent sur les sites religieux, je ne m'appesantis pas sur la tragédie humaine des 10 000 personnes qui ont péri dans les combats.

Nous négligeons donc dans ce débat certains faits qui relèvent du prétendu objectif de la discussion, la profanation des Lieux saints islamiques. J'ai cité Aden simplement à titre d'exemple pertinent à l'heure actuelle. Dans mes déclarations précédentes, j'ai donné d'autres exemples de violations semblables qui se sont produites au cours des années et qui n'ont pas été évoquées, des violations graves. Parallèlement, on assiste à la déformation d'autres faits, et ces déformations ne se limitent pas, j'en ai peur, à Jérusalem. La lettre du 26 janvier du représentant de la Jordanie porte une accusation, reprise ici même, contre les tentatives faites par les Juifs pour prendre d'assaut la mosquée d'Hébron. Ce sont là de pures inventions. C'est un mensonge grossier. Cela ne s'est jamais produit.

Il n'est pas fortuit qu'aucun des orateurs n'a fait mention de la véritable profanation qui a eu lieu à la fois à Hébron et à Jérusalem et qui sert, à mon avis, de contrepoint utile à la réalité actuelle dans les deux villes. A Hébron, l'ancienne communauté juive, qui remonte au temps d'Abraham, il y a

M. Netanyahu (Israël)

trois millénaires et demi, a été massacrée et chassée dans un pogrom arabe en 1929. La synagogue ancienne qui s'y trouvait, comme peut en attester toute personne qui visite Hébron aujourd'hui, est encore en ruines.

A Jérusalem, objet de cette discussion, 58 synagogues ont été entièrement détruites par les Arabes en 1948. Les synagogues qui n'ont pas été détruites sont devenues des toilettes, des écuries et des entrepôts remplis de tas de fumier et d'ordures. Des centaines de rouleaux de la Torah ont été pillés ou réduits en cendres. Cela a été suivi d'une profanation systématique des cimetières, notamment du cimetière du Mont des Oliviers, cimetière le plus sacré du peuple juif. Après 1967, nous avons découvert des pierres tombales qui étaient utilisées comme pavés et comme dalles dans les latrines publiques. Et nous en avons fait le compte : sur 50 000 pierres tombales, 38 000 ont ainsi été arrachées et profanées.

Dois-je réellement comparer le palmarès d'Israël dans ces deux villes? Il est difficile de le faire car dans les deux villes, il n'est pas seulement meilleur, il est au-delà de toute comparaison. Tant de personnalités et de pays ont utilisé tant de superlatifs pour décrire l'harmonie extraordinaire qui caractérise Jérusalem depuis 1967 que je pourrais passer des heures à lire certains de ces témoignages d'écrivains, de philosophes, de lauréats du prix Nobel du monde entier et de nombreuses autres personnalités, dont l'intégrité et l'objectivité ne sont pas à mettre en doute.

Il y a quelques semaines, le maire de Jérusalem, Teddy Kollek, a reçu le prestigieux Prix de la paix de l'Association des éditeurs allemands. Il a été honoré en ces termes :

"Même si la sérénité surprenante de Jérusalem n'a pas apporté une plus grande paix au Moyen-Orient, elle en montre la voie et en fait entrevoir la possibilité."

et hier, Le New York Times a donné un autre exemple de l'harmonie interconfessionnelle qui règne à Jérusalem, cette fois entre chrétiens et juifs, dans un long article que les représentants ont peut-être vu à la deuxième page.

Mais pourquoi quitter le Moyen-Orient pour trouver des témoignages? J'ai ici une déclaration d'Anwar Nusseibah, ancien ministre du Cabinet jordanien et habitant de Jérusalem de longue date. Comme on peut lire dans le New York Times du 4 août 1985, après avoir chaleureusement loué M. Kollek, il a, je pense, résumé

M. Netanyahu (Israël)

au mieux la situation à Jérusalem lorsqu'il a déclaré : "Il est de fait que les Arabes et les Juifs coexistent bel et bien ici en dépit de la nature des choses". Et en fait, il ne se faisait que l'écho de ce qui avait été dit en Allemagne, quelques jours auparavant. C'est la même observation. Tout le monde est d'accord sur ce point : il y a peut-être des troubles partout ailleurs au Moyen-Orient, des conflits, et nous en voyons ici les étincelles, mais à Jérusalem, le calme règne.

Encore une fois, il ne s'agit pas d'un miracle, ni d'un accident; c'est le résultat d'une politique délibérée et délicate de coexistence et de respect mutuel que le Gouvernement d'Israël encourage chaque jour depuis 19 ans. Je pense que les politiques sont fondées, avant tout, sur des intentions, et cette politique se fonde sur la meilleure des intentions. Elle découle d'un respect profond pour toutes les religions et d'une volonté d'assurer la liberté de culte. Ce respect s'étend à l'islam, de même qu'au christianisme et à toutes les autres religions, dont plusieurs d'ailleurs ont trouvé, loin des persécutions d'autres régions du Moyen-Orient, asile et refuge en Israël grâce à la démocratie israélienne et à son climat de tolérance.

J'ai lu avec attention toutes les déclarations qui ont été faites ici, et plus d'un orateur a mis en question la politique d'Israël. Ils ont dit : "Le représentant israélien n'a pas mentionné la politique qu'entendait suivre Israël à l'avenir". Je demanderai à certains orateurs de lire les déclarations que j'ai faites aussi sérieusement que j'ai lu les leurs. En fait, je ne vais pas répondre à chacune des attaques qui nous ont été adressées. Cela n'est pas là mon objectif. Mais je voudrais réitérer une fois de plus que notre politique de tolérance et de respect envers toutes les religions se poursuivra, indépendamment de toutes les tentatives de provocation, ici ou ailleurs. Comme l'a dit le Premier Ministre Péres, le 14 janvier :

"Tous les arrangements conclus par le passé en ce qui concerne le Mont du Temple restent valables pour toutes les religions, et aucune modification n'est intervenue dans la politique du gouvernement à ce sujet."

Cette question est donc réglée une fois pour toutes.

M. Netanyahu (Israël)

Quelle est la meilleure preuve du succès de cette politique? C'est ce que les gens pensent réellement. Comment savoir ce qu'ils pensent réellement? Quelle est la meilleure façon de le savoir? Je dirai qu'il y a deux critères infailibles pour savoir ce que les gens pensent réellement de la situation : premièrement, s'ils choisissent de rester ou de partir et, deuxièmement, comment ils dépensent leur argent, lorsqu'ils en ont. Depuis 1967, tant la population arabe que la population juive a augmenté, considérablement augmenté. En fait, la population arabe a plus que doublé, et elle a prospéré, financièrement et économiquement, de la meilleure façon qui soit, et elle a investi une grande partie de sa richesse propre et de la richesse importée du reste du monde musulman dans des temples religieux. Dans le cadre de notre politique, nous nous sommes toujours efforcés de permettre aux Arabes, aux musulmans et aux fidèles de toutes les religions de construire et de reconstruire leurs sites religieux. Je dirai que ce qui a été accompli à Jérusalem est sans pareil et, indubitablement, personne n'a fait davantage. Je vais m'expliquer de la façon suivante.

Jérusalem représente l'espoir que suscite la coexistence pacifique entre les Juifs et les Arabes. Il y a ceux - il y a ceux ici - qui souhaitent détruire cette harmonie, qui souhaite la saper, qui souhaitent empêcher cet espoir d'ouvrir la voie à une plus large coexistence. Ils voudraient faire de Jérusalem un exemple de sérénité urbaine et d'équilibre religieux comme ils l'ont fait à Tripoli, à Beyrouth, à Aden, à Hama.

Mais ce que je veux faire ici c'est en appeler aux représentants qui s'intéressent aux faits et leur dire que le Conseil dans ce débat est confronté à une simple vérité : la vérité d'un incident, d'un incident mineur, qui a été grossi et déformé au point d'être méconnaissable. Mais je tiens à dire également qu'il y a aussi une vérité plus importante : en adoptant une résolution condamnant - ou même contestant - l'attitude d'Israël à l'égard des sites religieux, on ne fera que légitimer et encourager l'incitation religieuse qui vise à détruire cette paix que nous essayons de protéger. Agir de la sorte reviendrait à capituler de façon intolérable devant l'intolérance.

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : L'orateur suivant est le représentant du Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ORAMAS OLIVA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je voudrais, avant tout, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Nous sommes convaincus que, sous votre direction sage et éclairée, le Conseil s'engagera dans une voie sûre.

Je voudrais aussi exprimer notre reconnaissance à l'ambassadeur Bassole, du Burkina Faso, pour l'excellent travail qu'il a accompli en tant que président du Conseil de sécurité pendant le mois de décembre dernier.

En cette Année internationale de la paix, nous nourrissions tous l'espoir que cette importante instance n'aurait pas à se réunir, en tout cas pas aussi fréquemment que les années précédentes, pour examiner des situations susceptibles de troubler ou de menacer la paix et la sécurité internationales. Nous espérons encore que ceux qui sont à l'origine de guerres d'agression, qui fondent toute leur politique extérieure sur la menace ou l'emploi de la force et sur l'ingérence et l'intervention pour priver d'autres peuples de leurs droits inaliénables à l'autodétermination, ceux qui se sont érigés en gendarmes de l'univers, bref, ceux qui cultivent la haine et l'inimitié entre les peuples se feront l'écho des belles paroles prononcées au cours de la session solennelle de l'Assemblée générale lorsque fut proclamée l'Année internationale de la paix et contribueront par leurs actes, et non pas seulement par leurs paroles, à faire de 1986 une année où l'on assistera à un relâchement des tensions dans les relations internationales et à la création des conditions permettant de trouver des solutions justes, honorables et durables aux nombreux conflits qui affligent l'humanité.

Malheureusement, l'un de ces conflits, celui qui occupe cette auguste instance depuis le plus longtemps - la question du Moyen-Orient et sa cause principale, la question de Palestine - a pratiquement donné le coup d'envoi des travaux du Conseil cette année.

Mais cela ne devrait pas vraiment surprendre. qui que ce soit. Comment peut-on être surpris de voir que c'est précisément Israël qui a obligé le Conseil de sécurité à se réunir à deux reprises dans le court laps de temps qui nous sépare depuis le début de l'année pour examiner les actes criminels qu'ils a commis contre le peuple palestinien et d'autres peuples arabes?

La question que le Conseil de sécurité examine aujourd'hui, qui mérite d'être sanctionnée et condamnée, car il s'agit de la profanation des Lieux saints d'une

M. Oramas Oliva (Cuba)

des religions universelles et d'atteintes gratuites à la sensibilité de millions de personnes dans le monde entier, ne peut pas être considérée comme un événement isolé.

Cet acte nous montre tout simplement jusqu'où les autorités israéliennes sont capables d'aller dans leur désir d'obtenir par la force ce qui ne leur revient pas de droit.

Je m'explique : les actes de profanation de la mosquée Al-Aqsa doivent être examinés dans le contexte global de la politique expansionniste du Gouvernement de Tel-Aviv; ils ne sont pas seulement dirigés contre le peuple palestinien, mais contre tous les pays et peuples arabes. La main de fer qui se cache derrière les profanateurs est la même main de fer qui souhaite étouffer, par la répression et la terreur, les désirs de liberté du peuple palestinien; c'est la même main qui, au-delà des territoires occupés, se livre à l'agression et cherche à intimider d'autres Etats Membres de notre organisation.

Nous reconnaissons qu'il ne sera pas facile de mettre le holà à cette politique israélienne et d'obliger Israël à respecter le droit international et les instruments auxquels Israël, souverainement, a souscrit, comme par exemple la quatrième Convention de Genève de 1949 qui s'applique aux territoires palestiniens et arabes occupés, y compris Jérusalem. Cette politique, de même que celle du régime raciste de Pretoria, trouve son inspiration dans l'alliance stratégique qui existe entre le Gouvernement d'Israël et les Etats-Unis et dans l'appui inconditionnel que ce gouvernement reçoit de Washington sur le plan politique, diplomatique, économique et militaire.

Toutefois, ni cet appui inconditionnel de son allié et protecteur ni la persistance d'Israël dans sa politique myope ne réussiront à mettre à genou le peuple palestinien, dirigé par l'Organisation de libération de la Palestine, son seul représentant légitime. La lutte de ce peuple est une lutte juste, comme l'a été la lutte de tous les peuples qui ont souffert du colonialisme et de l'oppression étrangère, y compris d'ailleurs la propre résistance du peuple juif contre les crimes nazis et fascistes.

M. Oramas Oliva (Cuba)

Malheureusement, le Conseil de sécurité n'a pas pu s'acquitter des responsabilités que lui confère la Charte à cause du manteau protecteur de l'allié principal d'Israël, mais nous exprimons l'espoir que dans le cas présent, il prendra toutes les mesures pertinentes qui permettront non seulement d'éviter la répétition de situations semblables à celle que le Conseil examine aujourd'hui, mais également de réaliser une paix juste et durable au Moyen-Orient, notamment par la solution de son problème central, la question de Palestine. Nous l'avons déjà dit dans le passé et nous le répétons aujourd'hui encore : nous sommes convaincus que la convocation de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient constituerait à cet égard un pas très important. Nous pensons que les membres du Conseil de sécurité pourraient jouer un rôle irremplaçable à cet égard et contribuer ainsi de la meilleure façon possible à faire de l'Année internationale de la paix une réalité.

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : Je remercie le représentant de Cuba des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Il n'y a plus d'orateur inscrit pour la présente séance. La date de la prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de la question inscrite à son ordre du jour sera fixée après consultation des membres du Conseil.

La séance est levée à 17 h 15.